

# Note brève et synthétique de présentation du budget primitif 2024

## Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venu compléter les articles du code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il retranscrit et consolide les propositions qui ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires soumis au débat lors du Conseil municipal du 8 février dernier.

**Le budget de la commune d'Ivry-sur-Seine** est composé du :

- Budget principal
- Budget annexe de la restauration municipale
- Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- Budget annexe du chauffage urbain

Les chiffres évoqués ci-après présentent une version consolidée du budget principal de la commune et de ses budgets annexes hors chauffage urbain dont le budget s'équilibre seul sans intervention du budget principal.

## **I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services et activités de la ville.

**Les recettes de fonctionnement (du budget principal et des budgets annexes hors chauffage urbain) s'élèvent à 175 817 027 €.**

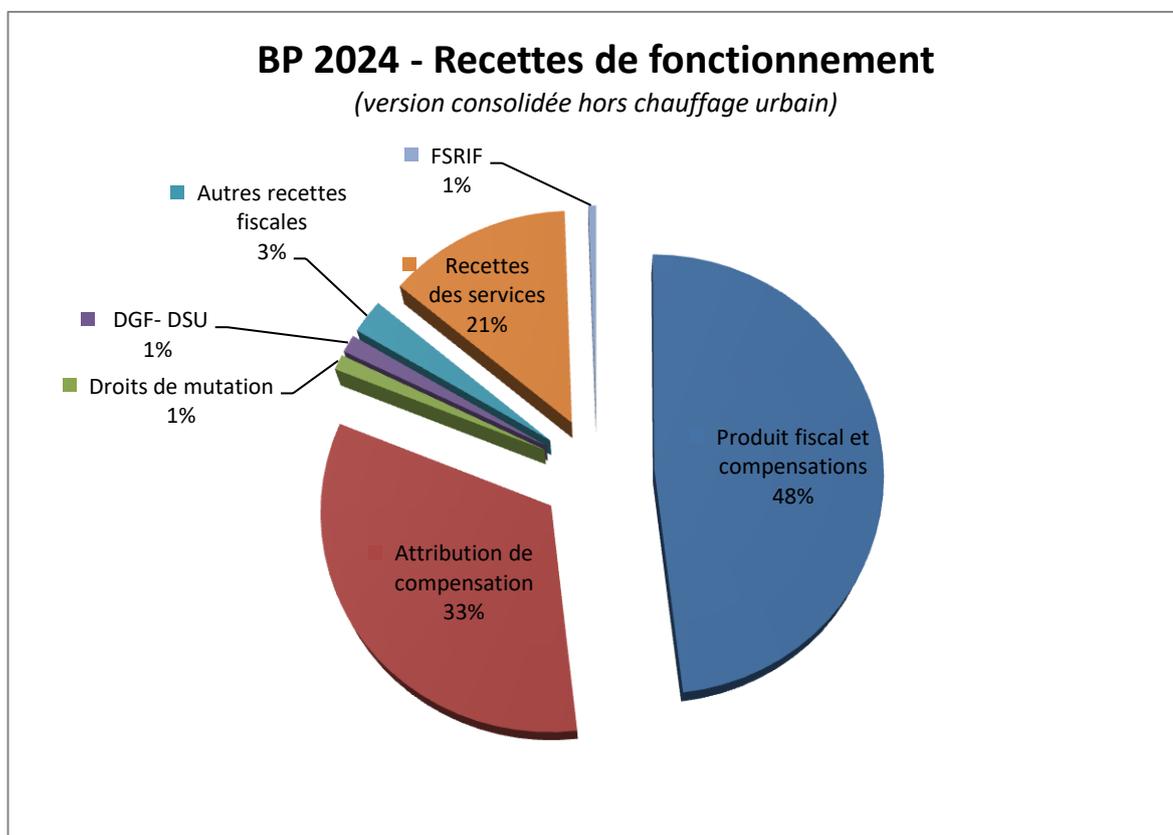
Elles comprennent :

- Le produit de la fiscalité directe locale pour un montant de 77 248 437 € ;

*A noter que cette année encore, la Municipalité fait le choix de ne pas revaloriser les taux de fiscalité.*

- Un fonds de garantie et une dotation de compensation relatifs à la réforme fiscale de 2010 supprimant la taxe professionnelle pour un montant de 5 780 318 €.

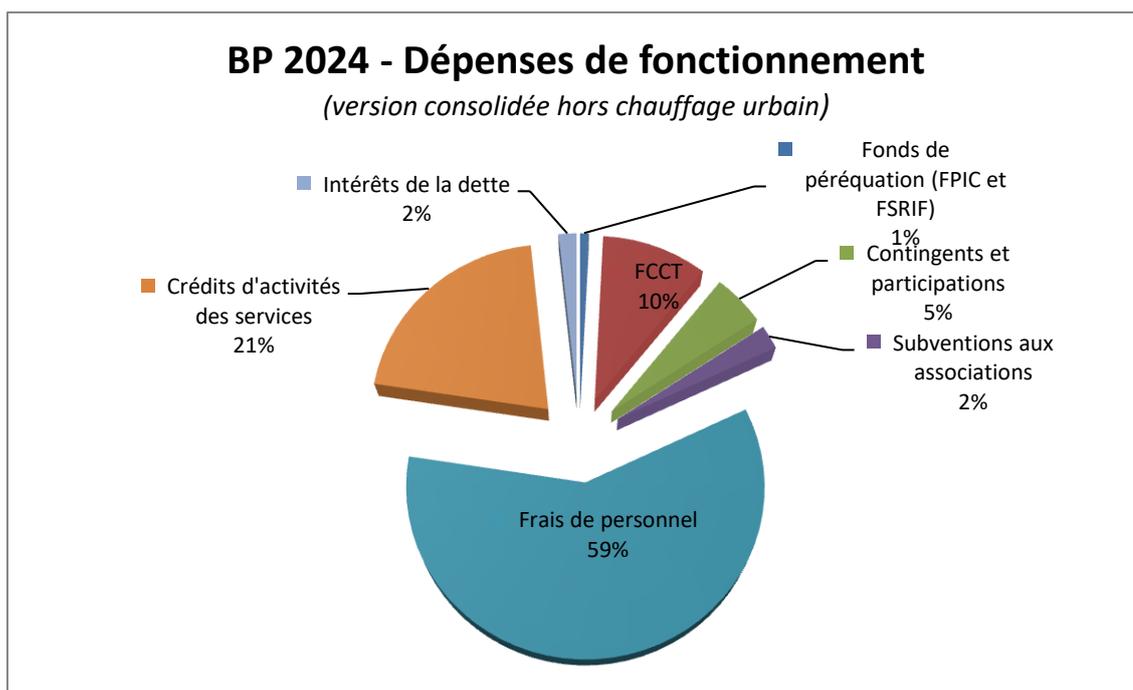
- Les allocations compensatrices censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux pour 1 640 526 €.
- La dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'Etat aux collectivités locales pour un montant estimé de 2 599 803 € en légère hausse par rapport au montant perçu en 2023.
- Le produit des services et autres recettes fiscales pour un montant de 27 690 492 €.
- Les droits de mutation à 2 000 000 € en baisse par rapport à 2023 en raison de la crise immobilière actuelle marquée par une chute des transactions.
- Une attribution du fonds de solidarité régional d'Ile-de-France anticipé pour un montant de 1 000 000€
- Des versements de la Métropole du Grand Paris estimés à 57 857 451 €. Ce montant comprend la dotation de compensation de la part salaire pour 14 796 395 €, somme que la commune doit obligatoirement reverser à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre par le biais du fonds de compensation des charges territoriales(cf. dépenses de fonctionnement).



**Les dépenses de fonctionnement (budget principal et budgets annexes hors chauffage urbain) s'élèvent à 158 669 518 €.**

Elles comprennent :

- Les dépenses de personnel pour 94 300 000 € ;
- Les dépenses des services pour 33 105 681 € ;
- Les contingents et participations pour 7 850 364 € dont une subvention de 2 985 885€ attribuée pour le fonctionnement du CCAS ;
- Les subventions aux associations pour 3 613 473 € ;
- La dotation de 15 800 000 € au fonds de compensation des charges territoriales correspondant pour 14 796 395 € à la dotation de la part salaire transmise par la Métropole du Grand Paris et à reverser à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre augmentée des besoins de financement des compétences transférées au Territoire. Cette prévision est proposée en baisse par rapport à 2023 notamment sous l'effet de la progression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont l'instauration par le Grand-Orly Seine Bièvre a été rendue obligatoire en 2021 du fait de la réforme institutionnelle.
- Les contributions aux fonds de péréquation national et régional estimées à 1 300 000 €.
- Les intérêts de la dette pour un montant de 2 700 000 €.



Dans ces conditions la commune dégage une épargne brute de 17 147 509 € lui permettant de financer le remboursement en capital de la dette pour 11 205 000 € et dégager un autofinancement de 5 942 509€ affecté au financement du programme d'investissement.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'équipement (budget principal et budgets annexes hors chauffage urbain) sont envisagées pour un montant de 35 733 612 €.**

Ces dépenses sont financées par :

- 5 942 509 € d'autofinancement,
- 9 643 485€ de ressources propres et affectées, dont :
  - le fonds de compensation de la TVA anticipé pour un montant de 1 700 000€,
  - la taxe d'aménagement pour 415 000 €,
  - un premier versement dans le cadre de projets partenariaux urbains pour 810 000 €,
  - des financements externes à hauteur de 4 458 416 €, provenant des fonds européens FEDER, de la dotation de soutien à l'investissement local, de la Région, de la Métropole notamment par le biais du fonds d'investissement métropolitain, du SIPPEREC et du fonds vert.
  - des cessions pour 2 182 500 €,
- un recours à l'emprunt pour 20 147 618€.

### **Le budget du chauffage urbain**

Le chauffage urbain est un service public industriel et commercial, dont la gestion doit être individualisée au sein d'un budget annexe. Le budget annexe doit permettre d'identifier les ressources et les coûts du service.

Soucieuse de la qualité de vie et de la préservation de l'environnement, la Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle a décidé de créer un réseau de chaleur alimenté majoritairement par de la géothermie.

Et conformément au projet municipal 2020-2026, la Ville a créé au Conseil municipal d'octobre dernier un établissement public industriel et commercial, la Régie ivryenne de chaleur, à qui elle confiera la gestion de son réseau.

Le budget de ce service est équilibré en dépenses et recettes et les flux financiers entre le budget général de la collectivité gérant le service et le budget annexe sont strictement encadrés.

Le budget prévisionnel du chauffage urbain présente :

- des recettes réelles de fonctionnement estimées 276 428 €,
- des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 182 957 €,
- des recettes réelles d'investissement estimées 110 000 €, concernant le versement du solde de la subvention de la Région pour l'extension et la densification du réseau de chaleur. Cette somme sera reversée au délégataire qui a réalisé les travaux.
- des dépenses d'investissement d'un montant de 203 471 € correspondant au remboursement du capital de la dette pour 93 471€ et au reversement de la subvention de la Région.
- des écritures d'avance de trésorerie afin de permettre à l'établissement Régie Ivryenne de Chaleur de pouvoir fonctionner dans les premiers mois de sa mise en œuvre.

## Equilibre budgétaire

Version consolidée hors chauffage urbain - Avec retraitement des fonds de péréquation

<b>EQUILIBRE FINANCIER</b>	<b>BP 2024 Budget consolidé</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>174 517 027</b>
Dotations de fonctionnement (DGF DSU)	2 599 803
Produit Fiscal	83 028 755
Péréquation horizontale (FPIC)	- 700 000
Péréquation horizontale (FSRIF) contribution nette	400 000
Attribution de compensation	57 857 451
Compensations	1 640 526
Droits de mutation	2 000 000
Autres recettes fiscales et rôles supplémentaires	4 445 000
Autres recettes	23 245 492
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>154 669 518</b>
Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)	15 800 000
Frais de personnel	94 300 000
Dépenses des services	33 105 681
Subventions aux associations	3 613 473
Contingents et participation	7 850 364
<b>EPARGNE GESTION</b>	<b>19 847 509</b>
Intérêts de la dette	2 700 000
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>17 147 509</b>
Capital de la dette	11 205 000
<b>EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>5 942 509</b>
<b>SECTION D'EQUIPEMENT</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 733 612</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors opérations financées)</b>	<b>9 643 485</b>
FCTVA	1 700 000
Dotations et autres recettes (taxe aménagement...)	492 569
Subventions et participations PPI	4 458 416
Cessions	2 182 500
PUP	810 000
<b>BESOIN D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 090 127</b>
<b>RAPPEL DE L'EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>5 942 509</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>20 147 618</b>
<b>Résultat 2021</b>	
<b>EMPRUNT</b>	<b>20 147 618</b>